

## Compte rendu du CHSCT D du Rhône du 6 avril 2018



La délégation de la FNEC FP FO 69  
au CHSCT D du Rhône

Sylvain DEPAIX  
Fabrice PINATEL

contacts : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com), 0651225086

### *Déclaration de la FNEC-FP FO :*

#### *Rétablissement de la journée de carence*

La FNEC-FP-FO considère qu'il s'agit d'une mesure vexatoire à l'encontre des fonctionnaires et des enseignants. Ceux-ci ne sont pas plus absents que les autres salariés bien au contraire (...)

Cette mesure est de plus inégalitaire car une autre étude de l'IRDES montrait que 66% des salariés du privé bénéficiaient d'une prise en charge du délai de carence par leur prévoyance entreprise.

Pour la FNEC-FP-FO cette mesure est de plus contre-productive puisqu'elle pourrait amener les agents de la fonction publique à s'arrêter moins souvent mais plus longtemps pour éviter les effets délétères de cette journée de carence car c'est bien ceux qui sont malades qui sont désormais pénalisés : On a désormais 1/30 de salaire d'amende à chaque fois que l'on est malade !

Enfin, Le jour de carence est une mesure discriminatoire puisqu'il sanctionne en priorité les personnels en mauvaise santé et les femmes, plus exposées en raison des grossesses, de la proximité des enfants et de la fatigue souvent liée à l'inégalité répartition des tâches.

Pour la FNEC-FP-FO un arrêt maladie n'est pas un congé sans solde mais bien un arrêt involontaire ordonné par un professionnel de santé. (...)

#### *Suicides d'enseignants*

La FNEC-FP-FO s'alarme devant le nombre de **suicides** déclarés en CHSCTA et s'indigne du fait qu'aucun d'entre eux n'a donné lieu à une enquête.

Nos représentants en CHSCT Ministériel nous confirment la même stratégie sur le plan national puisqu'aucune enquête n'a été effectuée en 2017-2018, malgré les nombreux cas relatés dans la presse de suicide sur le lieu de travail !

Il est révélateur que les chiffres concernant ces actes tragiques ne soient plus communiqués sur le site du Ministère depuis 2012.

La FNEC-FP-FO dénonce cette scandaleuse stratégie de la chape de plomb, communiquera sur ce silence et continuera à demander les enquêtes concernant ces situations dramatiques.

#### *Inclusion scolaire*

Pour la FNEC-FP-FO, le « **nouveau protocole départemental pour une réponse accompagnée pour tous les élèves** », présenté le 12 mars lors d'un groupe de travail concernant « *les élèves pour lesquels l'institution ne parvient pas à construire une réponse adaptée* » ne constitue en aucun cas une réponse satisfaisante aux situations décrites par de nombreux collègues dans les fiches des registres santé et sécurité au travail.

La FNEC-FP-FO rappelle que ces situations dégradent considérablement et durablement la santé des collègues qui y sont confrontés.

Le nouveau protocole ne prend pas en compte cette dimension au contraire il risque de l'accentuer.

En effet, dans ce document aucun passage ne fait mention des souffrances des personnels et des problèmes de santé pouvant être générés par ces situations difficiles.

De plus, ce guide contribue à propager l'idée que si les personnels sont en difficulté ce serait par insuffisance professionnelle ou par le non-respect de telle ou telle étape du protocole. Cela revient à leur faire porter la responsabilité de l'échec d'une politique, sans jamais remettre en cause le dogme de l'inclusion systématique ou le peu de moyens attribués aux élèves en situation de handicap.

La FNEC FP-FO réaffirme sa position :

- L'inclusion scolaire a été et est le prétexte à fermer toutes les structures adaptées pour les élèves à la fois en situation de handicap ou en grandes difficultés.

D'ailleurs, dans le Rhône, des centaines d'élèves qui bénéficient de notifications MDPH pour être scolarisés en ULIS, ITEP, IME... se voient refuser ce droit par l'Éducation Nationale.

- Les moyens attribués à l'accompagnement des élèves sont bien en deçà des besoins. Par exemple, aucun poste de RASED n'a été créé lors des opérations de carte scolaire alors que les besoins sont sans cesse croissants (...)

**Pour l'Inspecteur d'Académie ce protocole est une stratégie d'aide proposée aux enseignants. Il a une visée d'anticipation et de prévention pour éviter la souffrance des personnels...**

**Pour FO ce ne sont pas les écrits qui sauvent mais les moyens attribués à la scolarisation des élèves en situation de handicap !**

La FNEC FP FO interroge de nouveau Monsieur l'Inspecteur d'Académie **sur le maintien des postes d'EVS en ULIS TED.**

Dans ces ULIS, afin de favoriser l'inclusion scolaire des élèves autistes, travaillent dans la même classe, un professeur des écoles, une AESH et une EVS. En novembre, lors d'un CHSCT D avait été annoncé le maintien des postes d'EVS dans ces structures pour l'année en cours.

Ces postes seront-ils maintenus les années à venir ou transformés en poste d'AESH ou supprimés?

**Suite à l'intervention de FO, l'Inspecteur d'Académie annonce le maintien des EVS dans les ULIS TED.**

### ***Conditions de travail des Directeurs***

La FNEC FP-FO relaie et soutien **les revendications des directeurs** exprimées au travers des fiches SST.

Leurs conditions de travail sont réellement dégradées.

Il devient urgent d'alléger leurs tâches administratives et de leur donner des moyens d'exercer convenablement leur fonction.

Nous demandons d'ailleurs que cette question soit particulièrement étudiée lors de l'étude des fiches santé et sécurité au travail.

## Suivi des dossiers

### **Conditions de travail des Directeurs d'écoles du Rhône**

Plusieurs dizaines de fiches des registres santé et sécurité au travail ont été remplies par les collègues directrices et directeurs. Elles décrivent des conditions de travail dégradées et un épuisement de nos collègues.

Pour la FNEC-FP FO plusieurs causes sont à l'origine de cette situation : accumulation de tâches qui ne relèvent pas des missions des directeurs (rédaction des PPMS, Affelnet...), inclusion scolaire systématique (gestion des crises, des protocoles...), suppression des aides administratives...

La FNEC-FP FO et le SNUDI-FO demandent au niveau départemental, académique et ministériel que la situation des directeurs soient améliorées :

- amélioration des décharges de service,
- réelle amélioration salariale,
- attribution d'aides administratives,
- transfert de la responsabilité de la rédaction du PPMS aux communes
- respect du décret de 1989 fixant les missions des directeurs.

### Une avancée ????

L'Inspecteur d'Académie a annoncé que en liaison avec les communes et les collèges, un groupe de travail réfléchissait à enlever un certains nombres de tâches administratives ou liées à la sécurisation des locaux.

### ... bien peu en réalité

Ces mesures seront mises en place à titre expérimental dans des secteurs géographiques !

FO a demandé que le régime des décharges de service soit amélioré pour tous les directeurs.

L'Inspecteur d'Académie s'est réfugié derrière les instructions ministérielles fixant ces décharges.

**Signez et faites signer notre  
pétition pour l'amélioration des  
conditions de travail des  
directeurs**

[69.fo-snudi.fr/article996.html](http://69.fo-snudi.fr/article996.html)

#### **Situation du Lycée Colbert, Lyon**

**(7 fiches RSST par 6 personnels + 1 demande de protection fonctionnelle sans réponse)**

***L'IA a rencontré les équipes enseignantes et leur a annoncé les mesures mises en place : Malgré le H/E qui chute à 1.31 contre 1.415 actuellement, le climat de violence , pas de moyens supplémentaires !***

***Il propose une limitation des affectations d'élèves redoublants (de l'établissement et du secteur).***

***Avec les personnels, FO continue de revendiquer  
70h postes + 1 AED + complément CDI !***

#### **Situation du collège Victor Schoelcher LYON 9ème. (7 fiches RSST par 7 personnels)**

***La réponse du chef d'établissement n'est pas satisfaisante et hors propos !  
Le personnel a été reçu en audience par service social du rectorat  
Une enquête administrative est en cours pour faire un état des lieux.***

## CANICULE

### FO obtient des avancées concrètes sur le court et long terme

L'année scolaire passée une trentaine d'établissements avaient signalé des risques liés à la canicule.

Il y a donc bien une problématique liée aux ambiances thermiques qui impacte la santé et les conditions de travail des personnels.

Le plan départemental de prévention présenté en février par l'Inspecteur d'académie ne comportait aucune mesure concrète à destination des agents (pour ce qui concerne les risques liés à la canicule ou d'autres risques d'ailleurs...)

La FNEC-FP FO, a rappelé que **l'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité de ses salariés.**

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) indique que :

- *au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés ;*
- *le travail « au-dessus de 33 °C présente des dangers » et peut être à l'origine de troubles pour la santé, voire d'accidents du travail ;*
- *l'employeur « doit adapter le travail en conséquence » : travailler aux heures les moins chaudes, organiser une rotation des tâches, augmenter la fréquence des pauses, installer des sources d'eau fraîche...*

La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) recommande l'évacuation des locaux lorsque la température y est supérieure à 34 °C (recommandation R226 de 1983).

Lors du CHSCT D, la FNEC-FP FO a demandé des mesures pragmatiques :

FO a demandé que, dans un premier temps, la trentaine d'établissements, repérés dans les registres SST, et que les enseignants ayant des pathologies aggravées par la chaleur bénéficient lors d'épisodes caniculaires:

- de la mise en place d'adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur ;
- de la mise en place une ventilation des locaux de travail correcte
- de la mise à la disposition des personnels de moyens utiles de protection (ventilateurs d'appoint, brumisateurs d'eau minérale, vaporisateurs d'humidification...) et de sources d'eau potable fraîche ;
- d'installation d'une salle de fraîcheur ou d'une zone climatisée.

***L'Inspecteur d'académie a annoncé que les fiches SST faisant mention des problèmes de canicule seraient reprises et que les assistants de prévention et les IEN allaient prendre contact avec les écoles et les Communes pour trouver des solutions à mettre en place en cas de canicule.***

FO a demandé à ce que des mesures soient appliquées dans un second temps à l'ensemble des établissements dans le cadre de l'application des DUER.

***A ce sujet l'Inspecteur a annoncé qu'un travail pluriannuel avec l'association des communes serait mené pour anticiper ce risque et faire évoluer les locaux et les pratiques.***

**FO salue cette avancée et continuera à accompagner le signalement de toutes situations de travail dégradées par des températures excessives.**

***Problème lié aux ambiances thermiques (trop froid ou trop chaud) ?***

***j'appelle FO....***

***Voir coordonnées à la fin de ce compte-rendu***

## Bilan des accidents du travail :

Le bilan communiqué ne concerne que les personnels des écoles. FO a demandé que le bilan concernant les personnels administratifs, les enseignants du 2° soit communiqué.

FO déplore que les dispositions réglementaires sur les accidents du travail ne soient pas respectées.

En effet, le CHSCT devrait enquêter sur les accidents les plus graves ou répétés pour établir l'arbre des causes et proposer des mesures de prévention.

Sans cette démarche, aucune réflexion sérieuse ne peut aboutir sur des mesures concrètes et appropriées.

### Le bilan chiffré des accidents du travail (par année civile):

#### Évolutions :

163 accidents 2014, 172 en 2015, 192 en 2016 et 183 en 2017

#### Répartition en 2017 :

54 accidents de trajet, 125 accidents de service (en classe...),  
2 maladies d'origine professionnelle, 2 accidents de missions (durant une formation...)

Une grande majorité concerne **des chutes sur le lieu de travail** et une importante proportion toujours croissante concerne **les agressions d'enseignants** par des élèves ou des parents  
ou **les risques psycho-sociaux liés aux comportements des élèves.**

**Accident durant un trajet, pendant la classe, un voyage scolaire ou une réunion...**

**Maladie liée au travail...**

**Contactez votre syndicat FO !**



#### Les coordonnées des syndicats de la FNEC-FP FO

**SNUDI FO (1<sup>er</sup> degré) – [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com), 0651225086**

**SNFOLC – (2<sup>nd</sup> degré) – [snfolc69@orange.fr](mailto:snfolc69@orange.fr), 0472345634**

**SNETAA-FO – (lycées professionnels) – [snetaa.lyon@gmail.com](mailto:snetaa.lyon@gmail.com), 0683318987**

**SPASEEN-FO (personnels administratifs) - [spaseen-fo-lyon@orange.fr](mailto:spaseen-fo-lyon@orange.fr), 0624706873**